Victoire de la Bourse du travail d'Aubervilliers : la Mairie abandonne la procédure d'expulsion !

Par courrier recommandé daté du 13 octobre 2026, le Service des Affaires juridiques de la Mairie d'Aubervilliers annonce renoncer à la procédure d'expulsion entamée sous la précédente municipalité dirigée par la maire de droite Karine Franclet.

Cette victoire, c'est celle de la mobilisation des syndicats, des collectifs militants, avec le soutien des organisations politiques de gauche et de la population.

La renonciation officielle à la procédure d'expulsion vient sceller une période intense de mobilisation, de réflexion et d'organisation. Elle s'accompagne d'ailleurs d'une invitation à « formaliser à nouveau les conditions d'occupation [de nos] locaux », ce qui ouvre un vaste chantier de réflexion autour de la pérennisation de notre présence dans la ville.

Dans l'immédiat, deux questions restent à régler :

- Comment accueillir dignement syndicats, habitant·es, salarié·es et collectifs quand nos locaux sont hantés par des fuites d'eau qui nous empoisonnent le quotidien ?
- Comment s'assurer que le procès en responsabilité, qui vise à faire supporter les coûts faramineux des réparations et de la remise en état de l'immeuble par les boîtes privées du BTP et de l'immobilier ou par leurs assurances, aboutisse enfin après sa neutralisation sous Franclet ?

En mars 2026, alors que des formations politiques de gauche se portaient candidates pour contester le pouvoir de l'UDI sur la ville, toutes ont adhéré à notre plateforme « Pour une Bourse du travail indépendante à Aubervilliers », par laquelle les signataires s'engageaient sur quelques fondamentaux :

« Il convient d'offrir une sécurité juridique à l'usage fait par ces organisations syndicales de leurs locaux au moyen d'un bail emphytéotique [...]. Cela implique une liberté d'accès direct aux locaux à tout moment et une indépendance totale dans l'organisation d'évènements dans les locaux, dont ces organisations doivent avoir la pleine disposition. Nous nous engageons à garantir cette indépendance fondamentale pour l'exercice des libertés syndicales. »

C'est cet engagement que nous formaliserons dans la future convention d'occupation de la Bourse du travail

En 2027, la Bourse du travail d'Aubervilliers fêtera ses 120 ans. Puisse-t-elle vivre 120 ans de plus !

BOURSE DU TRAVAIL D'AUBERVILLIERS
rue des 21 appelés
boulevard Victor Hugo
boursedutravail.aubervilliers@orange.fr

la cgt 93
UL AUBERVILLIERS

F.S.U. 93
Seine-Saint-Denis
Aubervilliers

Union locale
Sud Union syndicale Solidaires
Aubervilliers

Contact : boursedutravail.aubervilliers@orange.fr *Le 15 novembre 2026*